



Le 29 août 2025

APPEL A LA SOLIDARITE PROFESSIONNELLE : le SAF aux côtés des avocat·es poursuivant le directeur de publication de *Frontières* pour doxing

Le 3 septembre 2025 à 14h se tiendra, devant la chambre 11A du Tribunal correctionnel Marseille, une audience concernant la procédure engagée par trois avocat·es visé·es par une publication du magazine d'extrême droite *Frontières*.

Au lendemain du second tour des élections législatives, dans un contexte post-électoral qui laissait penser que des manifestations pourraient avoir lieu, nos consoeurs et confrère s'étaient porté·es volontaires pour assister des personnes éventuellement placées en garde à vue ou déférées.

Le magazine *Frontières* avait publié sur X leurs nom et prénom en laissant entendre qu'ils seraient, à travers leur participation à cette « legal team », complices ou à tout le moins encourageraient la commission de délits.

Cette publication révèle une volonté de susciter à l'encontre de ces auxiliaires de justice un sentiment de haine. Le but poursuivi par le magazine d'extrême droite est clairement de remettre en cause l'exercice professionnel de ces avocat·es et de les intimider.

Nos consoeurs et confrère ont été impacté·e·s tant professionnellement que personnellement par le fait de voir leurs noms jetés ainsi sur la place publique.

Dès lors, ils ont décidé ensemble de s'adresser au juge correctionnel afin que ces propos soient réprimés en application de l'article 223-1-1 du code pénal.

Le Syndicat des Avocat·es de France (SAF), qui s'est également constitué partie civile, exprime son plein soutien aux avocat·es mobilisé·es dans cette démarche.

Notre syndicat invite l'ensemble des consoeurs et confrères du barreau de Marseille à être présent·es à l'audience de la Chambre 11A du Tribunal correctionnel, le 3 septembre à 14h.

Face à ces attaques ignobles et gouvernées par la haine, restons solidaires et déterminé·es.